

**Vos informations Adhérent<sup>1</sup>**

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° Licence :

Date certif. médical:

Né(e) le :

Nom du responsable légal :

Tél domicile :

Tél portable :

E-mail :

**Vos informations Plongée**

Niveau acquis de Plongeur		Niveau à préparer	
<input type="checkbox"/> Aucun	<input type="checkbox"/> Niveau 1	<input type="checkbox"/> Aucun	<input type="checkbox"/> Niveau 1
<input type="checkbox"/> Plongeur de Bronze	<input type="checkbox"/> Niveau 2	<input type="checkbox"/> Plongeur de Bronze	<input type="checkbox"/> Niveau 2
<input type="checkbox"/> Plongeur d'Argent	<input type="checkbox"/> Initiateur	<input type="checkbox"/> Plongeur d'Argent	<input type="checkbox"/> Initiateur
<input type="checkbox"/> Plongeur d'Or		<input type="checkbox"/> Plongeur d'Or	

**Votre cotisation** (âge au 1er octobre 2017)

	Meylanais			Non-Meylanais		
	+16ans	12 à 15 ans	-12ans	+16ans	12 à 15 ans	-12ans
Cotisation club	160,80 €	160,80 €	160,80 €	195,80 €	195,80 €	195,80 €
Licence	39,20 €	24,80 €	11,00 €	39,20 €	24,80 €	11,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>	<b>185,60 €</b>	<b>171,80 €</b>	<b>235,00 €</b>	<b>220,60 €</b>	<b>206,80 €</b>

A partir du troisième membre adhérent d'une même famille, la cotisation club est divisée par 2.

**Les assurances individuelles assistance facultatives<sup>2</sup>**

	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3
Loisir de base	20 €	25 €	42 €
Loisir « TOP »	39 €	50 €	83 €

En cas de désistement à une sortie club, Meylan Plongée ne donnera suite à aucune demande de remboursement quel qu'en soit le motif. Seuls les adhérents ayant souscrits une assurance AXA LOISIR TOP pourront prétendre à un éventuel remboursement suivant les closes du contrat AXA LOISIR TOP (démarche individuelle lors de votre inscription). Meylan Plongée étant dégage de toutes démarches et remboursements.

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas figurer sur les éventuelles photos ou vidéo diffusées sur le site internet et la page facebook du club<sup>3</sup>.

**L'inscription au Club ne peut être annulée, pour quelque motif que ce soit, je ne pourrai donc prétendre à aucun remboursement.**

Je certifie avoir été informé de la possibilité de souscrire à une assurance individuelle, et avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur, notamment en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM.

Par ma signature, je m'engage à les respecter.

Signature

## Règlement

Il s'effectue soit par un chèque du montant global, soit au moyen de 3 chèques à l'ordre de MEYLAN Plongée (encaissés le 1<sup>er</sup> octobre, 20 décembre et 20 février).

Tout ou partie du règlement peut également être effectué en Chèques Vacances ANCV.



## Documents à fournir

Le dossier d'inscription doit **IMPERATIVEMENT** comprendre :

- Cette **fiche d'inscription** correctement remplie : première page uniquement
- **1 photocopie du certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine. Celui-ci doit **obligatoirement être délivré par un médecin fédéral ou diplômé de médecine subaquatique pour les moins de 14 ans**. Il doit être rédigé sur le modèle de formulaire de la fédération téléchargeable sur le site de Meylan Plongée ou de la FFESSM ([www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) rubrique Commission Médicale). **En l'absence de certificat médical au 15 octobre, l'accès au bassin sera refusé !**
- Pour les nouveaux adhérents : **1 photocopie recto/verso de votre/vos carte(s) de niveau**
- Le **règlement** par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Meylan Plongée
- Un **chèque de caution de 5€** pour la carte magnétique personnelle d'accès au bassin (non encaissé sauf en cas de non restitution en fin d'année)
- Un **chèque de caution de 250€** pour l'emprunt du matériel (détendeur, stab, bloc) durant la saison pour les sorties (non encaissé sauf en cas de non restitution du matériel au jour/heure indiqué)

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI TRAITÉ NI RETOURNÉ**

**TOUTE REINSCRIPTION ARRIVÉE APRES LE 8 SEPTEMBRE 2017  
NE SERA PRISE QUE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES**

Veuillez retourner votre dossier à: Pierre VIDALOT  
1 allée Abel Gance  
38130 Echirolles

Renseignements:

- François OLIVE ([f\\_evilo@yahoo.fr](mailto:f_evilo@yahoo.fr) / téléphone 06 77 33 38 06)
- Gérard LAMBERT ([gerard.lambert.diving@gmail.com](mailto:gerard.lambert.diving@gmail.com) / téléphone 06 14 88 68 25)
- Pierre VIDALOT ([pierre.vidalot@laposte.net](mailto:pierre.vidalot@laposte.net) / téléphone 06 31 27 47 00)

Date de la rentrée 2017	Entraînements
le mardi 12 septembre 2017	les mardis de 19h30 à 21h45

**Nous vous souhaitons à tous de merveilleuses plongées !**

1 Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat.

2 La FFESSM a négocié auprès du Cabinet Lafont des assurances individuelles assistances dont le détail des garanties est disponible sur le site de la fédération [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) et sur le site de l'assureur [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com).

3 L'association peut diffuser sur son site Internet [www.meylanplongee.fr](http://www.meylanplongee.fr) et sur sa page facebook [www.facebook.com/meylan.plongee](https://www.facebook.com/meylan.plongee) qui sont publics, des diaporamas de photos effectuées lors de sorties et d'activités organisées dans le cadre de Meylan plongée. Il est possible que vous figuriez sur ces photos. Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre accord ou votre refus, merci de cocher la case correspondante.